



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



22013442

Déposé / Reçu le

24 JAN. 2022

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0892 838 181**

Nom

(en entier) : **ALL CLEANING SERVICES SUPNET**

(en abrégé) :

Forme légale : **SPRL**

Adresse complète du siège : **Rue de Birmingham, 33 - B-1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN**

Objet de l'acte : NOMINATION GERANTS

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 12 janvier 2022.

(...)

Nomination de deux nouveaux gérants

La Société a reçu la candidature de Monsieur Maxime COLOGNESI et de Monsieur Charles SADONES aux fonctions de gérant de la Société.

Monsieur Maxime COLOGNESI, de nationalité belge, né le 13 mai 1987 à Woluwe-Saint-Lambert, Belgique, NN 87.05.13-339.66, est domicilié à Vallée des Ministres, Bonanjo, Douala, CAMEROUN.

Monsieur Charles SADONES, de nationalité belge, né le 18 avril 1986 à Uccle, Belgique, NN 86.04.18-213.14, est domicilié avenue Adolphe Wansart 10A à B-1180 Bruxelles, BELGIQUE.

Après présentation de leur candidature respective et échanges sur le sujet, les associés présents ou représentés acceptent la candidature de Monsieur Maxime COLOGNESI et de Monsieur Charles SADONES aux fonctions de gérant de la Société.

L'assemblée prend, à l'unanimité des associés présents ou représentés, la décision de nommer Monsieur Maxime COLOGNESI et Monsieur Charles SADONES, prénommés, à la fonction de gérant de la Société, avec effet immédiat.

Monsieur Maxime COLOGNESI et Monsieur Charles SADONES, nouveaux gérants, auront les pouvoirs les plus étendus tels que définis aux articles 13 à 18 de statuts de la Société.

Les mandats de Monsieur Maxime COLOGNESI et de Monsieur Charles SADONES seront exercés à titre gratuit.

Pouvoirs

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur Charles SADONES, de nationalité belge, né le 18 avril 1986 à Uccle, Belgique, NN 86.04.18-213.14, domicilié avenue Adolphe Wansart 10A à B-1180 Bruxelles, BELGIQUE, avec pouvoir de substitution, de représenter la Société aux fins de modifier en conséquence l'inscription de la société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, de procéder aux formalités requises et d'effectuer toutes les démarches nécessaires en relation avec la résolution adoptée ci-avant et leur publication au Moniteur Belge.

Cette décision est prise à l'unanimité des associés présents ou représentés.

(...)

Pour extrait conforme

Gérant

Charles Sadones

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/01/2022 - Annexes du Moniteur belge